

***Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
du Finistère***

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2009

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole
du Finistère en date du 29 janvier 2010 et soumis à l'approbation de l'Assemblée
générale ordinaire en date du 25 mars 2010**

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	4
PRESENTATION JURIDIQUE ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'ENTITE	4
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE	6
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE.....	7
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	10
COMPTE DE RESULTAT	10
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	11
BILAN ACTIF.....	12
BILAN PASSIF	13
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	14
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	15
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	17
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES	17
1.1. <i>Normes applicables et comparabilité</i>	<i>17</i>
1.2. <i>Format de présentation des états financiers</i>	<i>19</i>
1.3. <i>Principes et méthodes comptables</i>	<i>20</i>
1.4. <i>Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31).....</i>	<i>40</i>
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	44
2.1 <i>Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice</i>	<i>44</i>
2.2 <i>Opérations de titrisation et fonds dédiés</i>	<i>44</i>
2.3 <i>Participations non consolidées.....</i>	<i>44</i>
2.4 <i>Ecarts d'acquisition.....</i>	<i>45</i>
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE.....	46
3.1. <i>Risque de crédit</i>	<i>46</i>
3.2. <i>Risque de marché.....</i>	<i>49</i>
3.3. <i>Risque de liquidité et de financement</i>	<i>53</i>
3.4. <i>Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change.....</i>	<i>55</i>
3.5. <i>Risques opérationnels.....</i>	<i>56</i>
3.6. <i>Gestion du capital et ratios réglementaires.....</i>	<i>56</i>
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	58
4.1. <i>Produits et Charges d'intérêts.....</i>	<i>58</i>
4.2. <i>Commissions nettes.....</i>	<i>59</i>
4.3. <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....</i>	<i>59</i>
4.4. <i>Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente.....</i>	<i>61</i>
4.5. <i>Produits et charges nets des autres activités</i>	<i>61</i>
4.6. <i>Charges générales d'exploitation</i>	<i>61</i>
4.7. <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	<i>62</i>
4.8. <i>Coût du risque.....</i>	<i>62</i>
4.9. <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	<i>63</i>
4.10. <i>Impôts</i>	<i>63</i>
4.11. <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>64</i>
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	65
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	66
6.1. <i>Caisse, Banques centrales</i>	<i>66</i>
6.2. <i>Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat.....</i>	<i>66</i>
6.3. <i>Instruments dérivés de couverture</i>	<i>67</i>
6.4. <i>Actifs financiers disponibles à la vente.....</i>	<i>68</i>
6.5. <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.....</i>	<i>69</i>
6.6. <i>Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers</i>	<i>71</i>
6.7. <i>Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle.....</i>	<i>71</i>
6.8. <i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	<i>72</i>
6.9. <i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.....</i>	<i>72</i>
6.10. <i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés.....</i>	<i>73</i>
6.11. <i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i>	<i>73</i>

6.12.	<i>Immeubles de placement</i>	74
6.13.	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	74
6.14.	<i>Provisions</i>	75
6.15.	<i>Capitaux propres</i>	77
6.16.	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance</i>	80
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS.....	81
7.1.	<i>Détail des charges de personnel</i>	81
7.2.	<i>Effectif fin de période</i>	81
7.3.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i>	81
7.4.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i>	82
7.5.	<i>Autres engagements sociaux</i>	83
7.6.	<i>Rémunérations de dirigeants</i>	83
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	83
9.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	85
9.1.	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i>	85
9.2.	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	87
10.	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	88
11.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2009.....	89

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Dénomination sociale et siège social de la société :

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTERE

7, route du Loch - QUIMPER - France

Forme Juridique :

SOCIETE COOPERATIVE

Registre du commerce et des sociétés et numéro d'immatriculation :

R.C.S. QUIMPER - France

N°778 134 601

Code APE : 651D - Banques mutualistes

Principales activités

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère est une banque de plein exercice et courtier en assurance. Elle réalise tous types d'opérations de banque, distribue tous types de produits financiers et d'assurance.

Faits significatifs

Modification du périmètre de consolidation

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a consolidé pour la première fois au 30 juin 2009 le fonds dédié Force Iroise, qui contribue à hauteur de 625 K€ au résultat consolidé.

Participation de la Caisse Régionale au capital de la SAS Rue la Boétie

Dans le cadre du développement du Groupe, la Caisse Régionale a participé, au cours du 1er semestre 2009, à l'augmentation de son compte courant dans les comptes de la SAS Rue la Boétie pour un montant de +12,5 millions d'euros. Simultanément à cette décision, la Caisse Régionale du Finistère a décidé de participer à l'augmentation de capital de la SAS Rue la Boétie, intervenue au cours du mois de Juillet 2009, à hauteur de 14,3 millions d'euros. Cette augmentation de capital a été réalisée par la capitalisation partielle de l'avance en compte courant consentie par la Caisse régionale à la SAS Rue la Boétie.

Crise financière – Plan Français pour assurer le financement de l'économie et restaurer la confiance

La loi n°2008-1061 du 16 octobre 2008 sur le refinancement de l'économie a mis en place un mécanisme dont l'objectif est d'améliorer la liquidité des marchés interbancaires. Dans ce cadre, les Pouvoirs publics ont créé la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF), dont l'objet est de consentir, en une ou plusieurs fois, des prêts aux établissements de crédit

satisfaisants aux exigences de fonds propres prévues par le Code monétaire et financier. En échange, les banques s'engagent à assurer une croissance de l'encours des crédits à l'économie, notamment aux ménages et aux PME/PMI.

La mise en place de ces crédits octroyés par la SFEF est statutairement subordonnée à la constitution de garanties financières régies par les articles L.431-7 à L-431-7-5 du Code monétaire et financier.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance du 31 octobre 2008, a autorisé la Caisse Régionale à participer à ce dispositif de refinancement.

Des conventions de crédit et de garantie financière ont été conclues avec Crédit Agricole SA qui centralise les prêts de la SFEF octroyés par la Caisse Régionale. Dans ce cadre, la Caisse Régionale transfère à Crédit Agricole SA les garanties financières, celle-ci se chargeant de les transmettre à la SFEF.

Au 31 décembre 2009, le montant des avances reçues à ce titre par la Caisse Régionale de la part de Crédit Agricole SA s'est chiffré à 309 millions d'euros, les garanties financières s'élevant, quant à elles, à un montant de 449,1 millions d'euros.

Création de la société financière Crédit Agricole Covered Bonds

Pour accroître et diversifier la base de financement du Groupe, il a été créé la société financière Crédit Agricole Covered Bonds (CACB) dont l'objet social exclusif se limite à l'émission d'obligations sécurisées et à l'octroi de prêts « miroirs » à Crédit Agricole SA.

Le remboursement dû par Crédit Agricole SA à CACB est couvert par une garantie financière octroyée par les Caisses régionales et LCL, cette garantie financière est constituée de créances résultant de prêts à l'habitat.

Chaque prêt consenti par CACB à Crédit Agricole SA est redistribué à chaque Caisse régionale en fonction de leurs apports en garantie et éligibles à CACB, sous forme d'avances consenties par Crédit Agricole SA aux Caisses régionales.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance du 29 mai 2007, a autorisé la Caisse Régionale à participer à ce dispositif de refinancement.

Au 31 décembre 2009, le montant des avances reçues à ce titre par la Caisse Régionale de la part de Crédit Agricole SA s'est chiffré à 47,3 millions d'euros, les garanties financières s'élevant, quant à elles, à un montant de 100,8 millions d'euros.

Pacte des Coopérations Bretonnes

Le vendredi 22 février 2008, a eu lieu à BREST, la signature officielle du pacte des coopérations des Caisses Régionales Bretonnes du Crédit Agricole (Côtes d'Armor, Finistère, Ille et Vilaine et Morbihan). Cette signature formalise la volonté et les principes d'une stratégie ambitieuse et innovante, unique dans le Groupe Crédit Agricole. L'année 2009 s'est traduite par l'installation de pôles d'expertise régionaux. Il s'agit notamment :

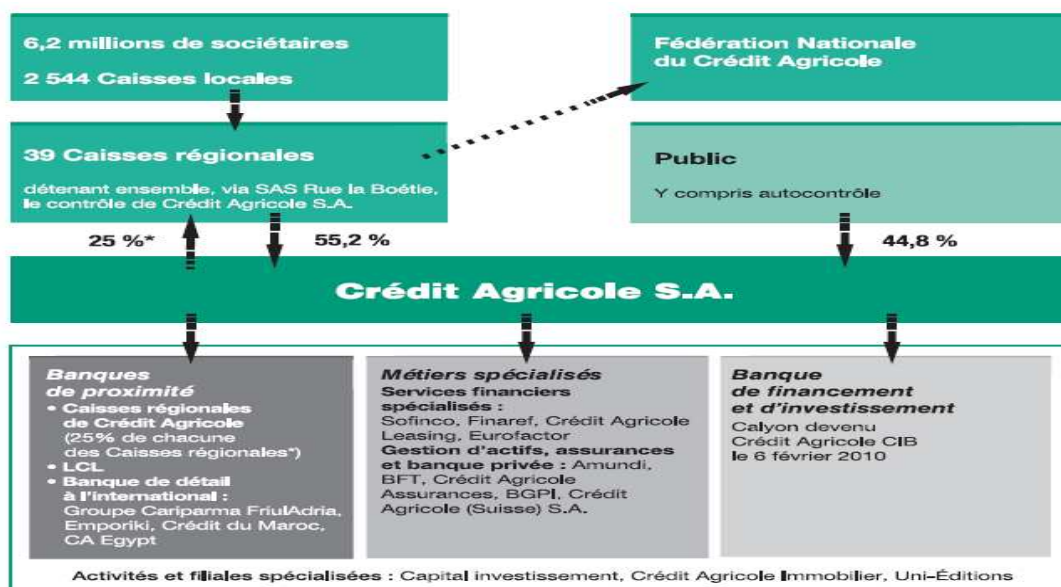
- Pôle Entreprises : sous la responsabilité de la Caisse Régionale d'Ille et Vilaine,
- Pôle Gestion Financière : sous la responsabilité de la Caisse Régionale des Côtes d'Armor,
- Pôle Gestion de Fortune : sous la responsabilité de la Caisse Régionale du Morbihan,
- Pôle Marketing et R&D : sous la responsabilité de la Caisse Régionale du Morbihan,
- Les activités internationales : sous la responsabilité de la Caisse Régionale du Finistère,
- Les flux – service partagé : sous la responsabilité de la Caisse Régionale du Finistère,
- La formation : sous la responsabilité de la Caisse Régionale du Morbihan.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

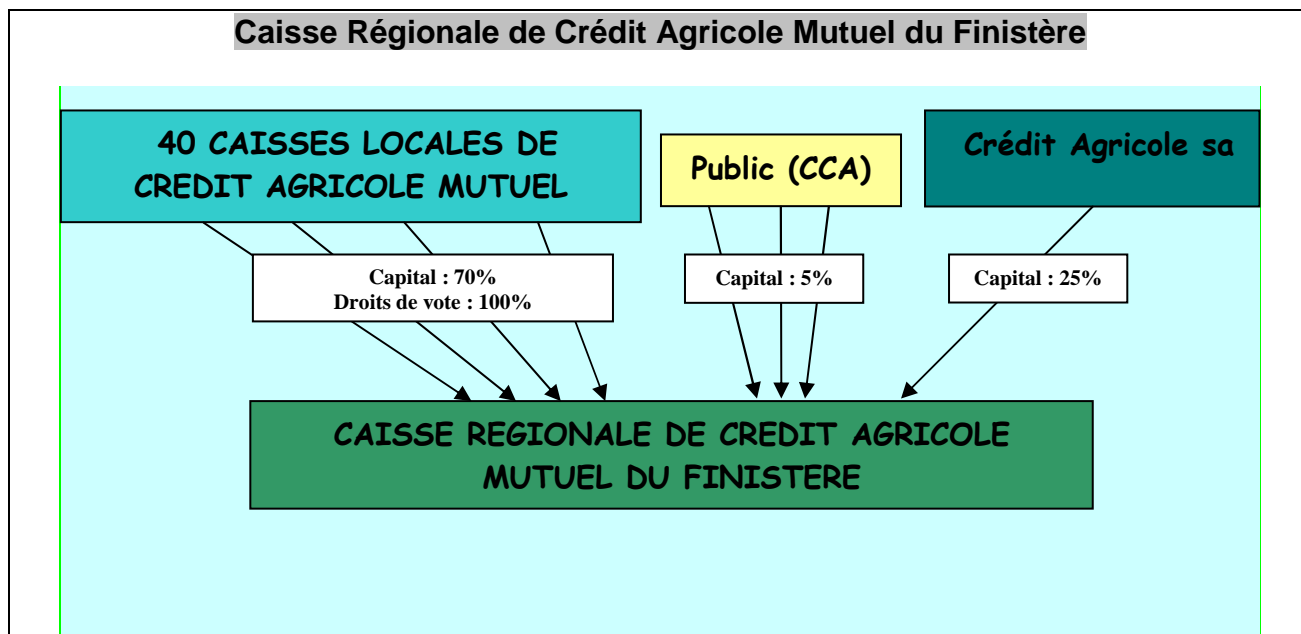
L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 600 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



Au 31 décembre 2009

* À l'exception de la Caisse régionale de la Corse.



Relations internes au Crédit agricole

➤ **Mécanismes financiers internes**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

➤ **Informations relatives aux parties liées**

Les 40 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel du Finistère détiennent 7 005 526 parts sociales d'une valeur nominale de 10 € émises par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère soit 70% de son capital.

Crédit Agricole S.a. détient 2 501 851 certificats coopératifs d'associés d'une valeur nominale de 10 € représentant 25% du capital de la Caisse Régionale.

Le public détient 500 000 certificats coopératifs d'associés d'une valeur nominale de 10€ représentant 5% du capital de la Caisse Régionale.

Les comptes courants et comptes à terme des Caisses Locales représentent un encours de trésorerie de 90.115 K€ dans la Caisse Régionale.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	31.12.2009	31.12.2008
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et produits assimilés	4.1	392 082	446 949
Intérêts et charges assimilées	4.1	-269 712	-359 161
Commissions (produits)	4.2	146 666	120 394
Commissions (charges)	4.2	-30 318	-19 822
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	5 812	-5 460
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	13 804	29 855
Produits des autres activités	4.5	3 588	21 548
Charges des autres activités	4.5	-2 740	-1 388
PRODUIT NET BANCAIRE		259 182	232 915
Charges générales d'exploitation	4.6	-135 975	-138 300
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-4 886	-4 501
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		118 321	90 114
Coût du risque	4.8	-33 548	-37 990
RESULTAT D'EXPLOITATION		84 773	52 124
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	486	493
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.4	47	
RESULTAT AVANT IMPOT		85 306	52 617
Impôts sur les bénéfices	4.10	-25 570	-6 278
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		59 736	46 339
Intérêts minoritaires		1	
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		59 735	46 339

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2009	31.12.2008
Ecarts de conversion			
Actifs disponibles à la vente		119 200	(330 551)
Instruments dérivés de couverture		(1 450)	(3 663)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		117 750	(334 214)
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	117 750	(334 214)
<hr/>			
Résultat net part du groupe		59 735	46 339
<hr/>			
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		177 485	(287 875)
<hr/>			
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		2	
<hr/>			
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		177 487	(287 875)

Les montants sont présentés net d'impôts.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole détiennent la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50% des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination de la valeur du titre. Ces opérations recouvrent par exemple les cessions de titres entre les Caisses régionales ou les augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Les modalités de valorisation du titre SAS Rue la Boétie, prévues par la convention de liquidité, reposaient jusqu'à présent essentiellement sur la valorisation au cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A. Elles ont été modifiées par décision unanime des Caisses Régionales et de Crédit Agricole S.A. le 19 mars 2009 afin de continuer à refléter l'objet de la société.

A fin décembre 2009, la valorisation des titres SAS Rue la Boétie, basée sur la moyenne des cours des 20 derniers jours de bourse des titres Crédit Agricole S.A., ressort à un niveau supérieur au seuil d'application de la nouvelle méthodologie.

BILAN ACTIF

	Notes	31.12.2009	31.12.2008
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Caisse, banques centrales	6.1	34 901	27 603
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	50 447	37 749
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	11 364	14 385
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4	693 133	513 180
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.5	433 838	559 621
Prêts et créances sur la clientèle	6.5	7 682 379	7 610 581
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		31 770	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.8	94 690	114 824
Actifs d'impôts courants et différés (1)	6.10	29 289	47 310
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	216 631	160 666
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement			
Immobilisations corporelles	6.13	49 561	41 354
Immobilisations incorporelles	6.13	1 496	1 889
Ecarts d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		9 329 499	9 129 162

(1) au 31/12/2008, cette ligne se décomposait comme suit : actifs d'impôts courants pour 17 453 K€ et actifs d'impôts différés pour 29 857 K€

Les lignes « Actifs d'impôt courant » et « Actifs d'impôts différés » sont désormais regroupées sur la ligne « Actifs d'impôts courants et différés ». La présentation des données au 31/12/2008 a été modifiée en conséquence.

BILAN PASSIF

	Notes	31.12.2009	31.12.2008
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	10 576	4 814
Instruments dérivés de couverture	3.4	56 170	41 920
Dettes envers les établissements de crédit	6.7	5 312 971	5 571 926
Dettes envers la clientèle	3.1-6.7	1 714 633	1 679 803
Dettes représentées par un titre	3.3-6.9	884 971	656 128
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants et différés			
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	185 503	208 027
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.14	34 580	31 912
Dettes subordonnées	3.3-6.9	64 879	74 123
TOTAL DETTES		8 264 283	8 268 653
Capitaux propres			
Capitaux propres - part du Groupe		1 065 160	860 509
Capital et réserves liées		297 374	262 467
Réserves consolidées		686 343	647 744
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		21 709	-96 041
Résultat de l'exercice		59 735	46 339
Intérêts minoritaires		56	
TOTAL CAPITAUX PROPRES		1 065 216	860 509
TOTAL DU PASSIF		9 329 499	9 129 162

Les lignes « Passifs d'impôt courant » et « Passifs d'impôts différés » sont désormais regroupées sur la ligne « Passifs d'impôts courants et différés ». La présentation des données au 31/12/2008 a été modifiée en conséquence.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes liées au capital	Elimination des titres auto-détenus						
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Capitaux propres au 1er janvier 2008	122 496	121 382	0	590 395	238 173	64 796	1 137 242		1 137 242
Augmentation de capital	-2 437	21 061					18 624		18 624
Variation des titres auto détenus			-35				-35		-35
Affectation du résultat 2007				64 796		-64 796	0		0
Dividendes versés en 2008				-7 395			-7 395		-7 395
Dividendes reçus des CR et filiales							0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires							0		0
Mouvements liés aux stock options							0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-2 437	21 061	-35	57 401	0	-64 796	11 194	0	11 194
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	-334 214	0	-334 214	0	-334 214
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence							0		0
Résultat au 31.12.2008						46 339	46 339		46 339
Autres variations				-52			-52		-52
Capitaux propres au 31 décembre 2008	120 059	142 443	-35	647 744	-96 041	46 339	860 509	0	860 509
Affectation du résultat 2008				46 339		-46 339	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2009	120 059	142 443	-35	694 083	-96 041	0	860 509	0	860 509
Augmentation de capital	34 841						34 841		34 841
Variation des titres auto détenus			31				31		31
Dividendes versés en 2009				-7 735			-7 735		-7 735
Dividendes reçus des CR et filiales							0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires							0		0
Mouvements liés aux stock options							0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	34 841		31	-7 735	0	0	27 137	0	27 137
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	117 750	0	117 750	0	117 750
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence							0		0
Résultat au 31.12.2009						59 735	59 735		59 735
Autres variations	35			-5			30	56	86
Capitaux propres au 31 décembre 2009	154 935	142 443	-4	686 343	21 709	59 735	1 065 160	56	1 065 217

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

L'augmentation du capital (34.841 milliers d'euros) correspond au montant des souscriptions de parts sociales sur l'exercice 2009.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 1.065 millions d'euros. Ils augmentent de 205 millions d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit +24%) sous l'effet principal de l'augmentation de la valeur de marché du portefeuille titres de la Caisse Régionale (+118 millions d'euros). Cette variation s'explique notamment par la réappréciation des titres SAS Rue La Boétie avec une augmentation de 122 millions d'euros de la valeur de marché.

L'autre facteur qui explique cette hausse des capitaux propres est le résultat net consolidé au 31 décembre 2009, qui s'élève à 60 millions d'euros.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008
Résultat avant impôts	83 653	52 617
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4 886	4 501
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-47	
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	28 938	31 048
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-519	-2 036
Résultat net des activités de financement	3 404	3 444
Autres mouvements	-13 284	-36 893
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	23 378	64
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-313 448	199 756
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-93 546	-197 691
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	166 754	-43 439
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-87 521	72 356
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	2 627	-15 768
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-325 134	15 214
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	-218 103	67 895
Flux liés aux participations (1)	30 088	-73 485
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-12 214	-15 884
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	17 874	-89 369
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	32 196	8 109
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-12 648	-3 444
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	19 548	4 665
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	-180 681	-16 809
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	272 333	289 142
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	27 463	16 481
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	244 870	272 661
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	91 652	272 333
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	34 881	27 463
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	56 771	244 870
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-180 681	-16 809

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2009, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère s'élève à 30.088 K€, portant notamment sur les opérations suivantes :

- entrée de périmètre du fonds dédié Force Iroise pour 45.282 K€,
- acquisition de parts Force Iroise pour -5.050 K€,
- souscription de capital Sacam Avenir pour -1.826 K€,
- souscription de capital SAS Rue La Boétie pour -14.276 K€,
- versements restant à effectuer sur diverses souscriptions de capital pour 6.212 K€.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des sociétaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère à ses sociétaires, à hauteur de 7.735 K€ pour l'année 2009.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2009.

Le groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2008.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2009. Celles-ci portent sur :

- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle.

La première application d'IFRS 8 n'a pas entraîné de modification dans l'information sectorielle présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère. En effet, le premier niveau d'information sectorielle présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère sur les exercices précédents correspond déjà en pratique aux secteurs opérationnels à présenter selon les dispositions d'IFRS 8 ;

- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt ;
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions et portant sur les conditions d'acquisition des droits et annulations de transactions ;
- la révision de la norme IAS 1 issue du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. En application de cet amendement un état du « résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » est désormais présenté dans les états financiers et est complété par des notes annexes ;
- les amendements des normes IAS 32 et IAS 1, issus du règlement du 21 janvier 2009 (CE n° 53-2009), relatifs au classement de certains instruments financiers et aux informations liées à fournir ;
- 35 amendements visant à améliorer et clarifier 18 normes et issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n°70-2009). La date de première application de l'amendement de la norme

IFRS 5, et de l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle, est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 ;

- les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7, issus du règlement du 9 septembre 2009 (CE n° 824-2009), relatifs à la date d'entrée en vigueur et à la transition pour le reclassement des actifs financiers ;
- l'amendement de la norme IFRS 7 issu du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1165-2009), relative aux informations à fournir sur les instruments financiers. L'objectif principal de cet amendement est d'améliorer les informations données dans les états financiers en matière d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers et de présentation du risque de liquidité ;
- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007), relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions ;
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients ;
- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1263/2008), relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel ;
- les amendements de l'interprétation IFRIC 9 et de la norme IAS 39 issus du règlement du 30 novembre 2009 (CE n° 1171/2009), relatifs aux dérivés incorporés et à leur réexamen lors de reclassements.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Néanmoins, la révision de la norme IAS 1 et l'amendement IFRS 7 ont eu des conséquences en matière de présentation des états financiers avec :

- la communication du nouvel état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 1) ;
- la présentation en annexe des instruments comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie fondée sur trois niveaux (IFRS 7).

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'amendement de la norme IFRS 5, issu du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 70-2009), relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle. Ces amendements seront appliqués pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- la révision de la norme IAS 27 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 494/2009), relative aux états financiers consolidés et individuels. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;

- la révision de la norme IFRS 3 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n°495/2009), relative aux regroupements d'entreprises. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 39, issu du règlement du 15 septembre 2009 (CE n° 839/2009), relatif aux éléments éligibles à la couverture. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- la révision de la norme IFRS 1 issue du règlement du 25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009), relative à la première adoption des normes internationales. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 32, issu du règlement du 23 décembre 2009 (CE n° 1293/2009), relatif au classement des émissions de droit. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2011 ;
- l'interprétation IFRIC 12 issue du règlement du 25 mars 2009 (CE n°254/2009), relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 16 issue du règlement du 4 juin 2009 (CE n° 460/2009), relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 15 issue du règlement du 22 juillet 2009 (CE n°636/2009), relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 17 issue du règlement du 26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009), relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 18 issue du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009), relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2009.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ; tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009 qui annule et remplace la recommandation CNC n°2004-R-03 du 27 octobre 2004.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus à maturité ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005, n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.
 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour des EMTN et BMTN structurés comportant des dérivés incorporés.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance ;

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres ».

- **Dépréciation des titres**

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme...

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50% ou observée pendant plus de 2 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- **Date d'enregistrement des titres**

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'instruments financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas opéré, en 2009, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Créances dépréciées**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

- o Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé ;
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Compte tenu de son caractère non significatif, aucune décote n'a été constatée à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

- o Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- Autres dépréciations sur base collective :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. Les secteurs d'activité couverts par cette dépréciation concernent la production sous serres, l'élevage porcin, les cafés-hôtels-restaurants, la promotion immobilière et le BTP.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement IAS 32 adopté par l'UE le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;
- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent dorénavant être classées en capitaux propres.

Par symétrie, le groupe Crédit Agricole a revu la qualification des parts d'OPCVM détenues à l'actif. Ainsi les parts d'OPCVM Obligataires et Monétaires sont toujours considérées comme des instruments de dettes ; les autres parts D'OPCVM (Equity, mixtes, alternatives, ..) sont désormais considérées comme des instruments de capitaux propres.

✓ **Produits de la collecte**

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.14.

✓ **Instruments dérivés**

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et basée sur des données de marché observables,
- Les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Ces titres, listés dans la note 2.5 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.14.

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et

relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;
et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	20ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;

- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ **Commissions sur prestations de services (IAS 18)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ **Contrats de location (IAS 17)**

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;

- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole du Finistère représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale du Finistère et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a délégué ces pouvoirs de décision ;
- la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2009 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

➤ Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2009

Le fonds dédié Force Iroise a été consolidé pour la première fois sur l'exercice 2009 (entrée de périmètre au 30/06/2009) du fait du franchissement des seuils de signification.

Force Iroise présente au 31/12/2009 un total bilan de 53.556 K€ et un résultat net de 625 K€.

2.2 Opérations de titrisation et fonds dédiés

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a liquidé le fonds dédié Force Cap Ouest en 2009 et procédé, pour la première fois, à la consolidation du fonds dédié Force Iroise comme indiqué dans la note 2.1 ci-dessus.

2.3 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

	31.12.2009		31.12.2008	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Titres de participation non consolidés (détail)				
SAS LA BOETIE	373 899	2,29%	237 784	2,29%
SACAM INTERNATIONAL	20 242	2,29%	24 178	2,29%
SACAM DEVELOPPEMENT	19 239	2,41%	18 918	2,40%
UEO	12 178	12,84%	11 104	12,84%
CA BRETAGNE HABITAT HOLDING	3 388	25,00%	3 982	25,00%
SACAM AVENIR	1 868	2,11%	0	0,00%
SACAM PARTICIPATIONS	1 659	1,88%	0	0,00%
SOMAINTEL NCI	1 588	25,00%	1 375	25,00%
CA BRETAGNE VENTURES	1 455	27,78%	1 449	27,78%
CA BRETAGNE PARTICIPATIONS	1 290	25,00%	1 290	25,00%
SACAM FIRECA	1 167	2,22%	1 134	2,22%
CAM SCI	1 089	1,84%	1 089	1,84%
SCT CA Titres	944	1,43%	944	1,92%
COFILMO	781	10,93%	714	10,93%
SACAM ASS CAUTION	507	2,61%	241	1,45%
CTCAM	378	3,31%	378	3,35%
SACAM PROGICA	211	2,22%	201	2,22%
CAAGIS	177	1,18%	0	0,00%
CEDICAM	147	1,02%	147	1,02%
SACAM PLEINCHAMP	140	3,25%	129	3,25%
ATTICA	105	1,03%	105	1,46%
SACAM SANTEFFI	96	2,14%	31	2,13%
RADIAN	75	3,04%	53	2,38%
SACAM MACHINISME	69	2,25%	65	2,12%
ACTICAM	64	12,84%	64	12,84%
SACICAP du finistère (ex-CIBO)	41	10,00%	41	10,00%
ATLANTICA SCI	41	25,00%	33	25,00%
SACAM	0	0,00%	1 701	1,82%
TOUS LES JOURS	0	0,00%	48	1,10%
DIVERS	24		25	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	442 862		307 223	

(1) Dont 1.129 K € comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.

La variation du poste s'explique principalement par l'augmentation de la valeur du titre SAS Rue La Boétie.

2.4 Ecarts d'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2009
<u>Valeur Brute</u>							
Force Iroise (entrée de périmètre)						47	47
<u>Cumul des pertes de valeur</u>							0
							0
Valeur nette au bilan	0	0	0	0	0	47	47

Les 47 K€ correspondent à la différence de première consolidation dans le cadre de l'entrée de périmètre de Force Iroise.

3. **Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture**

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est assurée par la direction des Finances et des Risques qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. **Risque de crédit**

(cf. rapport de gestion [*chapitre D*])

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	14 819	4 950
Instruments dérivés de couverture	11 364	14 385
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	204 847	183 225
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	11 000	4 495
Prêts et créances sur la clientèle	7 682 379	7 610 581
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	94 690	114 824
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	8 019 099	7 932 460
Engagements de financement donnés	1 306 920	1 163 532
Engagements de garantie financière donnés	147 324	178 452
Provisions - Engagements par signature	- 2 756	- 3 675
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 451 488	1 338 309
TOTAL EXPOSITION NETTE	9 470 587	9 270 769

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au crédit agricole) :

	31.12.2009					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administrations centrales	1 723					1 723
Etablissements de crédit	10 979					10 979
Institutions non établissements de crédit	1 056 207	807	1	440	1	1 055 766
Grandes entreprises	1 330 261	42 864	12 364	23 996	11 952	1 294 313
Clientèle de détail	5 493 261	130 790	81 287	60 048	60 196	5 373 017
Total *	7 892 431	174 461	93 652	84 484	72 149	7 735 798
Créances rattachées nettes	64 792	3 045	18 853	3 045	18 853	42 894
Dépréciations sur base collective	-85 313					-85 313
Valeurs nettes au bilan						7 693 379

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 21 289 milliers d'euros

	31.12.2008					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administrations centrales	1 648					1 648
Etablissements de crédit	4 436					4 436
Institutions non établissements de crédit	845 695					845 695
Grandes entreprises	1 583 012	48 790	10 759	35 272	9 525	1 538 215
Clientèle de détail	5 365 502	98 779	78 366	51 539	58 725	5 255 238
Total *	7 800 293	147 569	89 125	86 811	68 250	7 645 232
Créances rattachées nettes	67 564	2 723	21 886	2 723	21 886	42 955
Dépréciations sur base collective	-73 111					-73 111
Valeurs nettes au bilan						7 615 076

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 15 374 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	511	
Institutions non établissements de crédit	420 463	242 639
Grandes entreprises	308 800	341 545
Clientèle de détail	577 146	579 348
Total	1 306 920	1 163 532
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	29 343	
Institutions non établissements de crédit	2 037	12 613
Grandes entreprises	81 390	119 978
Clientèle de détail	34 020	44 970
Total	146 790	177 561

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	12 965	5 159
Grandes entreprises	455 360	326 520
Clientèle de détail	1 233 608	1 341 344
Total	1 701 933	1 673 023
Dettes rattachées	12 700	6 780
Valeur au bilan	1 714 633	1 679 803

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère exerce l'ensemble de son activité sur le seul secteur « Banque de proximité en France » qui constitue son seul pôle et sa seule zone géographique d'activité.

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31.12.2009						31.12.2009	31.12.2009		
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement			Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Instruments de capitaux propres						3 773	-1 210			
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	-934	0		
Administrations centrales						0				
Etablissements de crédit						0				
Institutions non établissements de crédit						0				
Grandes entreprises						0	-934			
Clientèle de détail						0	0			
Prêts et avances	105 437	574	4	0	106 015	111 480	-262 910	0		
Administrations centrales						0				
Etablissements de crédit						0				
Institutions non établissements de crédit	31 769				31 769	367	-507			
Grandes entreprises	26 680	340			27 020	19 280	-55 614			
Clientèle de détail	46 988	234	4		47 226	91 833	-206 789			
Total	105 437	574	4	0	106 015	115 253	-265 054	0		
Garanties non affectées										

	31.12.2008						31.12.2008	31.12.2008		
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement			Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Instruments de capitaux propres						2 807	-1 151			
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	-934	0		
Administrations centrales						0				
Etablissements de crédit						0				
Institutions non établissements de crédit						0				
Grandes entreprises						0	-934			
Clientèle de détail						0	0			
Prêts et avances	84 245	208	0	0	84 453	81 633	-251 847	0		
Administrations centrales						0				
Etablissements de crédit						0				
Institutions non établissements de crédit	12 788				12 788					
Grandes entreprises	33 918				33 918	14 752	-68 198			
Clientèle de détail	37 539	208			37 747	66 881	-183 649			
Total	84 245	208	0	0	84 453	84 440	-253 932	0		
Garanties non affectées										

3.2. Risque de marché

(cf. rapport de gestion [chapitre D])

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,

- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009						31.12.2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	1 676	4 825	4 863	11 364	14 385
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				1 676	4 825	4 863	11 364	14 385
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	1 676	4 825	4 863	11 364	14 385
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	1 676	4 825	4 863	11 364	14 385

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009						31.12.2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	28 101	23 036	5 033	56 170	41 920
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				28 101	23 036	5 033	56 170	41 920
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	28 101	23 036	5 033	56 170	41 920
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	28 101	23 036	5 033	56 170	41 920

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009						31.12.2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	2 153	4 260	2 414	8 827	4 950
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				1 993	3 629	1 714	7 336	3 981
. Options de taux								
. Caps-floors-collars				160	631	700	1 491	969
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	219	0	0	219	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers				219			219	
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	2 372	4 260	2 414	9 046	4 950
. Opérations de change à terme				1 971	4		1 975	
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	4 343	4 264	2 414	11 021	4 950

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009						31.12.2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	2 068	3 917	2 113	8 098	4 141
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				1 992	3 625	1 713	7 330	3 974
. Options de taux								
. Caps-floors-collars				76	292	400	768	167
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	286	0	0	217	0	0	503	673
. Dérivés sur actions & indices boursiers	286			217			503	673
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	286	0	0	2 285	3 917	2 113	8 601	4 814
. Opérations de change à terme				1 971	4		1 975	
Valeurs nettes au bilan	286	0	0	4 256	3 921	2 113	10 576	4 814

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

	31.12.2009	31.12.2008
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Instruments de taux d'intérêt :	3 033 049	2 429 661
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	2 550 513	1 941 889
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	482 536	487 772
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	0	0
. Opérations fermes de change		
. Options de change		
Autres instruments :	556	11 594
. Dérivés sur actions & indices boursiers	556	11 594
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	3 033 605	2 441 255
. Opérations de change à terme	120 550	205 366
Total	3 154 155	2 646 621

Risque de taux

(cf. rapport de gestion [chapitre D])

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

	31.12.2009			31.12.2008		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
<i>(en milliers d'euros)</i>						
EUR	0	64 445	0	0	73 645	
. Taux fixe		64 445			73 645	
. Taux variable						
Autres devises de l'UE	0	0	0			
. Taux fixe						
. Taux variable						
USD	0	0	0	0		
. Taux fixe						
. Taux variable						
JPY	0	0	0	0		
. Taux fixe						
. Taux variable						
Autres devises	0	0	0	0		
. Taux fixe						
. Taux variable						
Total	0	64 445	0	0	73 645	0
. Taux fixe	0	64 445	0	0	73 645	0
. Taux variable	0	0	0	0	0	0

(Total en principal , hors dettes rattachées non ventilables)

Risque de change

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	9 300 148	9 300 151	9 107 123	9 107 125
Autres devises de l'UE	16 693	16 693	10 735	10 737
USD	12 658	12 655	11 303	11 299
JPY				
Autres devises			1	1
Total bilan	9 329 499	9 329 499	9 129 162	9 129 162

3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf. rapport de gestion [chapitre D])

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n°88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité ;
- l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	139 057	179 296	48 017	56 501	422 871
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	586 403	962 666	2 818 397	3 513 986	7 881 452
Total	725 460	1 141 962	2 866 414	3 570 487	8 304 323
Créances rattachées					75 738
Dépréciations					-263 844
Valeurs nettes au bilan					8 116 217

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	320 546	14 116	174 924	42 153	551 739
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	700 857	943 747	2 693 092	3 458 161	7 795 857
Total	1 021 403	957 863	2 868 016	3 500 314	8 347 596
Créances rattachées					75 387
Dépréciations					-252 781
Valeurs nettes au bilan					8 170 202

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	745 534	1 240 006	1 558 043	1 744 379	5 287 962
Dettes envers la clientèle	1 254 322	33 038	413 406	1 167	1 701 933
Total	1 999 856	1 273 044	1 971 449	1 745 546	6 989 895
Dettes rattachées					37 709
Valeur au bilan					7 027 604

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	594 902	1 224 104	1 931 343	1 791 830	5 542 179
Dettes envers la clientèle	1 527 286	16 086	128 832	819	1 673 023
Total	2 122 188	1 240 190	2 060 175	1 792 649	7 215 202
Dettes rattachées					36 527
Valeur au bilan					7 251 729

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	1 062		30		1 092
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	767 642	80 924	5 500	20 000	874 066
. Émis en France	767 642	80 924	5 500	20 000	874 066
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre				7 665	7 665
Total	768 704	80 924	5 530	27 665	882 823
Dettes rattachées					2 148
Valeur au bilan					884 971
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée			12 200	52 245	64 445
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	0	12 200	52 245	64 445
Dettes rattachées					434
Valeur au bilan					64 879

(en milliers d'euros)	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	2 762	30			2 792
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	429 058	112 779	77 979	20 000	639 816
. Émis en France	429 058	112 779	77 979	20 000	639 816
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre				6 033	6 033
Total	431 820	112 809	77 979	26 033	648 641
Dettes rattachées					7 487
Valeur au bilan					656 128
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée			21 400	52 245	73 645
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	0	21 400	52 245	73 645
Dettes rattachées					478
Valeur au bilan					74 123

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. rapport de gestion [*chapitre D*])

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31.12.2009			31.12.2008		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	11 344	43 534	2 351 266	11 476	32 780	1 714 180
Taux d'intérêt	11 344	43 534	2 351 266	11 476	32 780	1 714 180
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	20	12 636	295 000	2 909	9 140	439 000
Taux d'intérêt	20	12 636	295 000	2 909	9 140	439 000
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	11 364	56 170	2 646 266	14 385	41 920	2 153 180

3.5. Risques opérationnels

(cf. rapport de gestion [chapitre D])

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Fonds propres de base (tier 1)	571 247	515 332
Fonds propres complémentaires (tier 2)	0	0
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)	0	0
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance <i>(si concerné)</i>	N/A	N/A
Total des fonds propres prudentiels	571 247	515 332

En application de la réglementation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2009 comme en 2008, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a répondu à ces exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Sur opérations avec les établissements de crédit	6 897	6 632
Sur opérations internes au Crédit Agricole	22 809	23 305
Sur opérations avec la clientèle	334 147	356 663
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	353	755
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 874	4 995
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	22 717	54 599
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés	285	
Produits d'intérêts (1) (2)	392 082	446 949
Sur opérations avec les établissements de crédit	-6 384	-4 700
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-171 242	-241 398
Sur opérations avec la clientèle	-24 337	-27 349
Actifs financiers disponibles à la vente		-110
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Sur dettes représentées par un titre	-11 964	-31 453
Sur dettes subordonnées	-3 404	-3 444
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-52 381	-50 707
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-269 712	-359 161

(1) dont 8 945 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2009 contre 9 530 milliers d'euros au 31 décembre 2008

(2) dont 4 360 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2009 contre 4 410 milliers d'euros au 31 décembre 2008

4.2. Commissions nettes

	31.12.2009			31.12.2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Sur opérations avec les établissements de crédit	334	-107	227	269	-99	170
Sur opérations internes au Crédit Agricole	31 326	-22 412	8 914	26 903	-11 429	15 474
Sur opérations avec la clientèle	34 342	-272	34 070	35 002	-252	34 750
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	161		161	208		208
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	3 568	-1 222	2 346	4 160	-1 375	2 785
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers (1) (2)	74 459	-6 185	68 274	51 699	-6 470	45 229
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues (2)	2 476	-120	2 356	2 153	-197	1 956
Produits nets des commissions	146 666	-30 318	116 348	120 394	-19 822	100 572

(1) certaines commissions de prestations de services financiers, jusque là affectées à la rubrique "commissions sur gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues", ont été réaffectées à la rubrique "commissions sur moyens de paiement et autres services bancaires et financiers". Le montant net de ces commissions s'élève à 16 317 milliers d'euros en 2009 et à 14 686 milliers d'euros en 2008

(2) les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne "autres produits (charges) nets" de la rubrique "produits et charges nets des autres activités" (note 4.5) ont été réaffectées à la ligne "commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers". Le montant net de ces commissions s'élève à 19 412 milliers d'euros en 2009 et à 17 478 milliers d'euros en 2008

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	145	55
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	5 554	-5662
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	113	147
Résultat de la comptabilité de couverture		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	5 812	-5 460

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	3 730	3 730	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 461	2 269	-808
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	2 269	1 461	808
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	17 208	17 208	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	12 023	5 185	6 838
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	5 185	12 023	-6 838
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	0	0	0
Total résultat de la comptabilité de couverture	20 938	20 938	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	42 338	42 338	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	35 775	6 563	29 212
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	6 563	35 775	-29 212
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	0	0	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	0	0	0
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	0	0	0
Total résultat de la comptabilité de couverture	42 338	42 338	0

4.4. Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dividendes reçus	16 257	28 642
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	216	1 230
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-59	-17
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	-2 610	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	13 804	29 855

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement

Le titre Green Way Limited Classe B DIC a fait l'objet d'une dépréciation durable pour -58 K€ sur l'exercice.

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement		
Autres produits (charges) nets (1)	848	20 160
Produits (charges) des autres activités	848	20 160

(1) les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne "autres produits (charges) nets" ont été réaffectées à la ligne "commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers" de la rubrique "commissions nettes" (note 4.2). Le montant net de ces commissions s'élève à 19 412 milliers d'euros en 2009 et à 17 478 milliers d'euros en 2008

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Charges de personnel	-85 144	-85 888
Impôts et taxes	-4 167	-4 200
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-46 664	-48 212
Charges d'exploitation	-135 975	-138 300

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2009 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>	2009			2008
	E&Y	Rouxel	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	63	64	127	191
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	4	2	6	1
Total	67	66	133	192

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dotations aux amortissements	-5 123	-4 501
- immobilisations corporelles	-5 096	-4 423
- immobilisations incorporelles	-27	-78
Dotations aux dépréciations	237	0
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles	237	
Total	-4 886	-4 501

4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-89 054	-87 368
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-84 292	-82 762
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-531	-462
Engagements par signature	-640	-2 770
Risques et charges	-3 591	-1 374
Reprises de provisions et de dépréciations	56 164	53 272
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	53 611	52 782
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	462	
Engagements par signature	1 559	317
Risques et charges	532	173
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-32 890	-34 096
Plus ou moins valeurs de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés (1)	-879	-4 596
Récupérations sur prêts et créances amortis	314	702
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-93	
Coût du risque	-33 548	-37 990

(1) dont -4.257 K€ d'abandon de créances suite à liquidation de GIE fiscal en 2008

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	486	493
Plus-values de cession	788	509
Moins-values de cession	-302	-16
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	486	493

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Charge d'impôt courant	-28 385	-15 608
Charge d'impôt différé	2 815	9 330
Charge d'impôt de la période	-25 570	-6 278

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2009

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	85 259	34,43%	29 355
Effet des différences permanentes			-5 386
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			0
Effet de l'imposition à taux réduit			-241
Effet des autres éléments			1 842
Taux et charge effectif d'impôt		29,99%	25 570

Au 31/12/2008

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	52 617	34,43%	18 116
Effet des différences permanentes			-10 897
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			0
Effet de l'imposition à taux réduit			-529
Effet des autres éléments			-412
Taux et charge effectif d'impôt		11,93%	6 278

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

(en milliers d'euros)	gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
Variation de juste valeur		119 460	-1 888	117 572	
Transfert en compte de résultat		-260	438	178	
Variation de l'écart de conversion				0	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)	0	119 200	-1 450	117 750	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)				0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (1)	0	119 200	-1 450	117 750	0

Variation de juste valeur		-328 393	-4 396	-332 789	
Transfert en compte de résultat		-2 158	733	-1 425	
Variation de l'écart de conversion				0	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part du Groupe)	0	-330 551	-3 663	-334 214	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part minoritaire)				0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (1)	0	-330 551	-3 663	-334 214	0

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31.12.2009	31.12.2008
Montant brut	121 215	(339 221)
Impôt	(2 015)	8 670
Total net	119 200	(330 551)

5. Informations sectorielles

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère exerce l'ensemble de son activité sur le seul secteur « Banque de proximité en France » qui constitue son seul pôle et sa seule zone géographique d'activité.

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

(en milliers d'euros)	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	24 560		25 360	
Banques centrales	10 321		2 103	
Total en principal	34 881	0	27 463	0
Créances / Dettes rattachées	20		140	
Valeur au bilan	34 901	0	27 603	0

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	11 050	5 193
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	39 397	32 556
Valeur au bilan	50 447	37 749
<i>Dont Titres prêtés</i>	0	0

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	29	243
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
- Actions et autres titres à revenu variable	29	243
* Titres cotés		
* Titres non cotés	29	243
Instruments dérivés	11 021	4 950
Valeur au bilan	11 050	5 193

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	39 397	32 556
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	3 798	0
* Titres cotés	3 798	
* Titres non cotés		
- Actions et autres titres à revenu variable	35 599	32 556
* Titres cotés		3 598
* Titres non cotés	35 599	28 958
Valeur au bilan	39 397	32 556

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	10 576	4 814
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	10 576	4 814

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	10 576	4 814
Valeur au bilan	10 576	4 814

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	204 847	183 225
* Titres cotés	53 762	
* Titres non cotés	151 085	183 225
- Actions et autres titres à revenu variable	488 207	329 876
* Titres cotés		
* Titres non cotés	488 207	329 876
Total des titres disponibles à la vente	693 054	513 101
Total des créances disponibles à la vente		
Créances rattachées	79	79
Valeur au bilan (1)	693 133	513 180

(1) dont - 1,21 M€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009			31.12.2008		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	204 847	10 177	5	183 225	11 251	5 713
Actions et autres titres à revenu variable	45 345	4 247	1 119	22 653	4 172	23
Titres de participation non consolidés	442 862	19 348	1 941	307 223	14 790	114 986
Créances disponibles à la vente						
Créances rattachées	79			79		
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	693 133	33 772	3 065	513 180	30 213	120 722
Impôts		-4 859	-285		-4 525	-1 966
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		28 913	2 780		25 688	118 756

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	6 545	2
dont comptes ordinaires débiteurs sains	6 545	2
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	4 434	4 434
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total	10 979	4 436
Créances rattachées	21	59
Dépréciations		
Valeur nette	11 000	4 495
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	64 046	261 699
Comptes et avances à terme	310 946	248 704
Prêts subordonnés	36 900	36 900
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	411 892	547 303
Créances rattachées	10 946	7 823
Dépréciations		
Valeur nette	422 838	555 126
Valeur nette au bilan	433 838	559 621

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	7 175	8 841
Autres concours à la clientèle	7 645 469	7 579 458
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	45 749	45 749
Titres non cotés sur un marché actif	934	1 105
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	120 684	112 018
Comptes ordinaires débiteurs	61 441	48 686
Total	7 881 452	7 795 857
Créances rattachées	64 771	67 505
Dépréciations	-263 844	-252 781
Valeur nette	7 682 379	7 610 581
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Total	0	0
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	0	0
Valeur nette au bilan	7 682 379	7 610 581

Au cours de l'année 2009, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a apporté 449.096 K€ de créances en garantie à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) contre 75.772 K€ en 2008. La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2009
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	252 781		88 253	-77 190			263 844
dont dépréciations collectives	73 111		12 202				85 313
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	1 151		59				1 210
Autres actifs financiers	643		531	-462			712
Total des dépréciations des actifs financiers	254 575	0	88 843	-77 652	0	0	265 766

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	241 683		86 655	-75 557			252 781
dont dépréciations collectives	51 300		21 811				73 111
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	1 138		17	-4			1 151
Autres actifs financiers	181		462				643
Total des dépréciations des actifs financiers	243 002	0	87 134	-75 561	0	0	254 575

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	5 577	8 705
dont comptes ordinaires créditeurs	1 139	4 271
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Sous-total	5 577	8 705
Dettes rattachées	15	58
Total	5 592	8 763
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	12 681	12 560
Comptes et avances à terme	5 269 704	5 520 914
Sous-total	5 282 385	5 533 474
Dettes rattachées	24 994	29 689
Total	5 307 379	5 563 163
Valeur au bilan	5 312 971	5 571 926

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Comptes ordinaires créditeurs	1 101 321	1 058 757
Comptes d'épargne à régime spécial	28 535	30 183
Autres dettes envers la clientèle	572 077	584 083
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	1 701 933	1 673 023
Dettes rattachées	12 700	6 780
Valeur au bilan	1 714 633	1 679 803

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	92 408	111 457
Total	92 408	111 457
Créances rattachées	2 282	3 367
Dépréciations		
Valeur nette au bilan	94 690	114 824

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance de la Caisse Régionale comprennent le titre Sélecta pour une valeur d'acquisition de 5 M€ et qui a fait l'objet d'un provisionnement pour risque à hauteur de 2,3 M€ sur l'exercice 2009.

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	1 092	2 792
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	874 066	639 816
. Émis en France	874 066	639 816
. Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre	7 665	6 033
Total	882 823	648 641
Dettes rattachées	2 148	7 487
Valeur au bilan	884 971	656 128
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	64 445	73 645
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total	64 445	73 645
Dettes rattachées	434	478
Valeur au bilan	64 879	74 123

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Impôts courants	1 027	17 453
Impôts différés	28 262	29 857
Total actifs d'impôts courants et différés	29 289	47 310
Impôts courants	0	0
Impôts différés	0	0
Total passifs d'impôts courants et différés	0	0

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009		31.12.2008	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Actifs disponibles à la vente	84	335	319	680
Couvertures de Flux de Trésorerie	2 326	3	2 339	778
Provisions non déductibles	39 893		36 602	
Charges à payer non déductibles	1 506		817	
Autres différences temporaires				
Autres Impôts différés	27 344	42 553	23 673	32 435
Effet des compensations	-42 891	-42 891	-33 893	-33 893
Total impôts différés	28 262	0	29 857	0

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Autres actifs	73 839	56 903
Comptes de stocks et emplois divers	14	14
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	69 739	56 281
Comptes de règlements	4 086	608
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	142 792	103 763
Comptes d'encaissement et de transfert	68 763	43 530
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	7	24
Produits à recevoir	35 129	44 125
Charges constatés d'avance	457	1 016
Autres comptes de régularisation	38 436	15 068
Valeur nette au bilan	216 631	160 666

Comptes de régularisation passif

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Autres passifs (1)	47 441	37 490
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	37 717	25 356
Versement restant à effectuer sur titres	9 555	11 965
Autres passifs d'assurance		
Autres	169	169
Comptes de régularisation	138 062	170 537
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	44 485	86 539
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	33 076	25 837
Charges à payer	53 847	43 238
Autres comptes de régularisation	6 654	14 923
Valeur au bilan	185 503	208 027

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.12. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2009
Valeur brute	0						0
Amortissements et dépréciations							
Valeur nette au bilan	0	0	0	0	0	0	0

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Valeur brute	40					-40	0
Amortissements et dépréciations							
Valeur nette au bilan	40	0	0	0	0	-40	0

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2009
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	142 500		22 792	-12 482			152 810
Créances rattachées	0						0
Amortissements et dépréciations	-101 146		-5 096	2 993			-103 249
Valeur nette au bilan	41 354	0	17 696	-9 489	0	0	49 561
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	6 206		4	-607			5 603
Amortissements et dépréciations	-4 317		-27	237			-4 107
Valeur nette au bilan	1 889	0	-23	-370	0	0	1 496

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	126 691		16 328	-555		36	142 500
Créances rattachées	0						0
Amortissements et dépréciations	-97 181		-4 423	458			-101 146
Valeur nette au bilan	29 510	0	11 905	-97	0	36	41 354
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	6 097		109				6 206
Amortissements et dépréciations	-4 239		-78				-4 317
Valeur nette au bilan	1 858	0	31	0	0	0	1 889

6.14. Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2009
Risques sur les produits épargne logement	15 731		1 935		-2 252			15 414
Risques d'exécution des engagements par signature	3 675		640		-1 559			2 756
Risques opérationnels	7 520		1 591	-1 411	-532		1 360	8 528
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	693		1 245		-1 229			709
Litiges divers	1 908		34	-16			-1 296	630
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	2 385		5 183	-947	-14		-64	6 543
Total	31 912	0	10 628	-2 374	-5 586	0	0	34 580

(1) Dont 709 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Risques sur les produits épargne logement	15 432		737		-438			15 731
Risques d'exécution des engagements par signature	1 222		2 770		-317			3 675
Risques opérationnels	6 490		1 508	-478				7 520
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	663		1 295		-1 265			693
Litiges divers	1 477		646	-42	-173			1 908
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	2 613		433	-651	-10			2 385
Total	27 897	0	7 389	-1 171	-2 203	0	0	31 912

(1) Dont 693 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

Risque épargne logement : les produits épargne logement sont des produits à taux réglementés par l'Etat. De par cette réglementation, l'épargnant dispose d'une option implicite lui permettant de placer ses liquidités futures à un taux supérieur au marché d'une part et le futur emprunteur d'une option implicite lui permettant d'emprunter à un taux inférieur au marché. L'échéance attendue des sorties d'avantages économiques en résultant correspond aux délais d'écoulement moyens des produits concernés soit de l'ordre de 3 à 7 ans pour l'épargne et 5 à 15 ans pour les crédits.

Le Risque d'exécution d'engagements par signature résulte, en cas d'exécution de la garantie bancaire par le bénéficiaire, du risque de non recouvrement auprès du débiteur garanti. L'échéance attendue des sorties d'avantages économiques en résultant est de 1 à 2 ans.

Risques Opérationnels : elle est composée :

- d'une provision globale pour risques opérationnels mise à jour sur la base des déclarations saisies dans l'outil Olimpia de collecte des incidents. Les pertes attendues sont calculées à horizon 1 an.
- des provisions pour risques sur bonifications et primes d'intérêts octroyées par la puissance publique. L'échéance moyenne attendue des sorties d'avantages économiques en résultant est de 1 à 4 ans.
- des provisions pour risques sur les diverses procédures judiciaires en cours. L'échéance attendue des sorties d'avantages économiques en résultant est de 1 à 3 ans.

Engagements sociaux (retraites) et assimilés : ces engagements comprennent une provision pour primes et médailles du travail d'échéances comprises entre 10 et 15 ans.

La provision pour litiges divers résulte de l'estimation des risques sur les divers litiges RH en cours. L'échéance attendue des sorties d'avantages économiques en résultant est de 1 à 3 ans.

Les Autres provisions pour risques et charges comprennent :

- les provisions pour charges liées aux actions de solidarité mutuelles et d'animation mutualiste dont les échéances attendues s'étalent de 1 à 5 ans
- la provision pour risque sur le titre d'investissement Sélecta à échéance mai 2012
- les provisions pour étalement des charges financières futures sur les dépôts à terme commercialisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère avec des taux d'intérêts progressifs et dont les échéances attendues s'étalent de 18 mois à 5 ans.

Les flux de la colonne « autres mouvements » concernent uniquement des reclassements comptables opérés sur l'exercice 2009.

Provision épargne logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 021 560	949 915
Ancienneté de plus de 10 ans	425 800	517 297
Total plans d'épargne-logement	1 447 360	1 467 212
Total comptes épargne-logement	475 436	483 619
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 922 796	1 950 831

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2009 et 2008 et hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :	53 961	54 236
Comptes épargne-logement :	166 644	165 862
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	220 605	220 098

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 153	1 930
Ancienneté de plus de 10 ans	3 023	2 038
Total plans d'épargne-logement	5 176	3 968
Total comptes épargne-logement	10 238	11 763
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 414	15 731

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31.12.2009
Plans d'épargne-logement :	3 968	1 935	728		5 175
Comptes épargne-logement :	11 763		1 524		10 239
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 731	1 935	2 252	0	15 414

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.15. Capitaux propres

➤Composition du capital au 31 décembre 2009

La Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01.01.2009	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31.12.2009	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)						
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	3 001 851	10 532	10 532	3 001 851	30,00%	0,00%
Dont part du Public	500 000	10 532	10 532	500 000	5,00%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	2 501 851			2 501 851	25,00%	0,00%
Parts sociales	7 005 560	1	1	7 005 560	70,00%	100,00%
Dont 40 Caisses Locales	7 005 526			7 005 526	70,00%	85,47%
Dont 19 administrateurs de la CR et 14 sociétaires	33	1	1	33	0,00%	14,10%
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	0,00%	0,43%
	10 007 411	10 533	10 533	10 007 411	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 10,00 € et le montant total du capital est 100.074 K€

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

➤ Dividendes

Au titre de l'exercice 2009, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a proposé un dividende net de 1,63 euros par CCA et de 0,38 euro par part sociale, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Ce dividende sera payable à partir du 1^{er} juin 2010.

L'intégralité de cette distribution est éligible à l'abattement de 40% visé à l'article 158-3 du code général des impôts. Il est toutefois précisé que cet abattement ne bénéficie qu'aux porteurs personnes physiques.

Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net
2006	1,27	0,36
2007	1,45	0,36
2008	1,46	0,36
Prévu 2009	1,63	0,38

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 7.735 K€ en 2009.

➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2009

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2009 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère du 25 mars 2010.

Le texte de la résolution est le suivant :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31/12/2009, se soldant par un bénéfice de 54.337.684,89 Euros :

- **2.662.112,80 Euros** pour l'intérêt à payer aux **porteurs de parts sociales**, ce qui correspond à un taux de 3,80 %.

Cet intérêt sera payable à partir du 1er juin 2010.

L'intégralité de cette distribution est éligible à l'abattement de 40 % visé à l'article 158-3 du code général des impôts. Il est toutefois précisé que cet abattement ne bénéficie qu'aux sociétaires personnes physiques.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Intérêts aux parts sociales

Exercice	Nombre de parts sociales	Distribution	Intérêt net annuel	Avoir fiscal ou Abattement	Revenu global
2008	7 005 560	2 572 979 €	0,36 €	100% de la distribution éligible à l'abattement de 40%	0,36 €
2007	7 314 054	2 672 913 €	0,36 €	100% de la distribution éligible à l'abattement de 40%	0,36 €
2006	7 505 559	2 702 000 €	0,36 €	100% de la distribution éligible à l'abattement de 40%	0,36 €

- **4.893.017,13 Euros** représentant le dividende à verser aux **porteurs de certificats coopératifs d'associés** pour l'exercice 2009, soit un dividende de 1,63 euro net par titre.

Ce dividende sera payable à partir du 1er juin 2010.

L'intégralité de cette distribution est éligible à l'abattement de 40 % visé à l'article 158-3 du code général des impôts. Il est toutefois précisé que cet abattement ne bénéficie qu'aux sociétaires personnes physiques.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Dividendes sur certificats coopératifs d'associés (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Distribution	Dividende net	Avoir fiscal ou Abattement	Revenu global
2008	3 001 851	4 382 702 €	1,46 €	100% de la distribution éligible à l'abattement de 40%	1,46 €
2007	2 693 357	3 905 368 €	1,45 €	100% de la distribution éligible à l'abattement de 40%	1,45 €
2006	2 501 851	3 177 351 €	1,27 €	100% de la distribution éligible à l'abattement de 40%	1,27 €

RESTE A AFFECTER : 46.782.554,96 Euros

- Affectation des trois quarts à la réserve légale, soit 35.086.916,22 Euros
- Le solde, soit 11.695.638,74 Euros, affectation aux réserves facultatives

6.16. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009					Total
	Indeterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales		34 901				34 901
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	35 120	2 597	2 254	8 062	2 414	50 447
Instruments dérivés de couverture		429	1 247	4 825	4 863	11 364
Actifs financiers disponibles à la vente	667 213	79	3 157	5 407	17 277	693 133
Prêts et créances sur les établissements de crédit		150 024	179 296	48 017	56 501	433 838
Prêts et créances sur la clientèle		558 979	925 773	2 750 689	3 446 938	7 682 379
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		31 770				31 770
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		2 282		53 899	38 509	94 690
Total actifs financiers par échéance	702 333	781 061	1 111 727	2 870 899	3 566 502	9 032 522
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		-2 066	-2 476	-3 921	-2 113	-10 576
Instruments dérivés de couverture		-10 348	-17 753	-23 036	-5 033	-56 170
Dettes envers les établissements de crédit		-770 527	-1 240 007	-1 558 043	-1 744 394	-5 312 971
Dettes envers la clientèle		-1 267 022	-33 038	-413 406	-1 167	-1 714 633
Dettes représentées par un titre		-770 852	-80 924	-5 530	-27 665	-884 971
Dettes subordonnées		-434		-12 200	-52 245	-64 879
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total passifs financiers par échéance	0	-2 821 249	-1 374 198	-2 016 136	-1 832 617	-8 044 200

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008					Total
	Indeterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales		27 603				27 603
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	32 284	703	571	2 579	1 612	37 749
Instruments dérivés de couverture		550	1 668	6 701	5 466	14 385
Actifs financiers disponibles à la vente	504 215	79		2 918	5 968	513 180
Prêts et créances sur les établissements de crédit		328 428	14 116	174 924	42 153	559 621
Prêts et créances sur la clientèle		672 473	907 911	2 632 513	3 397 684	7 610 581
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		41 147	4 987	50 009	18 681	114 824
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						0
Total actifs financiers par échéance	536 499	1 070 983	929 253	2 869 644	3 471 564	8 877 943
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		-167	-508	-2 911	-1 228	-4 814
Instruments dérivés de couverture		-6 004	-11 828	-20 369	-3 719	-41 920
Dettes envers les établissements de crédit		-624 595	-1 224 104	-1 931 343	-1 791 884	-5 571 926
Dettes envers la clientèle		-1 534 066	-16 086	-128 832	-819	-1 679 803
Dettes représentées par un titre		-439 307	-112 809	-77 979	-26 033	-656 128
Dettes subordonnées		-478		-21 400	-52 245	-74 123
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total passifs financiers par échéance	0	-2 604 617	-1 365 335	-2 182 834	-1 875 928	-8 028 714

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Salaires et traitements	46 221	48 198
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	5 259	6 511
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 031	104
Autres charges sociales	18 460	18 252
Intéressement et participation	7 770	6 202
Impôts et taxes sur rémunération	6 403	6 621
Total charges de personnel	85 144	85 888

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31.12.2009	31.12.2008
France	1 356	1 382
Etranger		
Total	1 356	1 382

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

(en milliers d'euros)		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	16 834	21 743	25 251	22 836	18 715
	Ecart de change					
	Coût des services rendus sur la période	1 017	1 135	950	1 097	832
	Coût financier	896	1 099	1 023	914	1 000
	Cotisations de l'employé					
	Modification / Réduction / liquidation de plan	283	-7 430			
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)					
	Indemnités de cessation d'activité					
	Prestations versées (obligatoire)	-1 428	-601	-404	-611	-491
	(Gains) / pertes actuariels	-280	887	-5 077	1 015	2 780
Dette actuarielle au 31/12/n	17 322	16 833	21 743	25 251	22 836	

(en milliers d'euros)		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus sur l'exercice	1017	1135	950	1097	832
	Coût financier	896	1099	1023	914	1000
	Rendement attendu des actifs sur la période	-675	-908	-1043	-914	-787
	Amortissement du coût des services passés	24				
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	287	514	520	-379	1892
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations					
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus					
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1549	1840	1450	718	2937

(en milliers d'euros)		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Variation de juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	17066	22373	26087	22854	18746
	Ecart de change					
	Rendement attendu des actifs	675	908	1043	914	787
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-567	373	-5597	1395	887
	Cotisations de l'employeur	1335	1443	1244	1535	2937
	Cotisations de l'employé					
	Modification / Réduction / liquidation de plan		-7430			
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)					-12
	Indemnités de cessation d'activité					
	Prestations versées	-1428	-601	-404	-611	-491
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	17081	17066	22373	26087	22854	

(en milliers d'euros)		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Position nette	Dette actuarielle fin de période	17 322	16 834	21 743	25 251	22 836
	Coût des services passés non comptabilisés	-259				
	(Gains) / pertes sur la limitation de surplus					
	Dette actuarielle nette fin de période	17 063	16 834	21 743	25 251	22 836
	Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	17 081	17 067	22 373	26 087	22 854
	Position nette (passif) / actif fin de période	-18	-233	-630	-836	-18

Information sur les actifs des régimes		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Composition des actifs						
- % d'obligations		77,0%	81,1%	71,2%		
- % d'actions		15,7%	9,1%	19,1%		
- % autres actifs		7,3%	9,8%	9,7%		

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Taux d'actualisation (1)		4,66%	5,01%	4,86%		
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement		3,75%	4,02%	4,00%		
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement		4,00%	4,15%	4,15%		
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)		5,00%	4,50%	5,00%		
Taux d'évolution des coûts médicaux						
Autres (à détailler)						

(1) calculé sur la base des taux d'actualisation définis par le Groupe et sur la base des durées résiduelles d'engagements

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a externalisé la couverture de ses engagements sociaux auprès de compagnies d'assurance. Le financement couvre l'intégralité des engagements.

7.5. Autres engagements sociaux

La politique de rémunération variable collective comprend :

- la participation
- l'intéressement
- la rémunération extra conventionnelle

Le calcul de l'intéressement se fait à partir d'une dotation globale comprenant à la fois la RSP et l'intéressement proprement dit. Les critères économiques retenus pour le calcul de la dotation sont d'une part le RBE et d'autre part le résultat net social.

La rémunération extra conventionnelle a pour base un montant forfaitaire par métier et est variable en fonction du niveau d'atteinte des objectifs commerciaux.

La prime pour la médaille d'honneur agricole est attribuée à tout agent (à qui la médaille a été officiellement décernée) et sa valeur est égale à 830 €. Le bénéfice de cette prime est attribué à l'occasion de l'obtention de chacune des médailles suivantes :

- médaille d'argent, accordée après 20 années de services ;
- médaille de vermeil, accordée après 30 années de services ;
- médaille d'or, accordée après 35 années de services ;
- la grande médaille d'or, accordée après 40 années de services.

Les provisions constituées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 709 K€ à la fin de l'exercice 2009.

7.6. Rémunérations de dirigeants

Nature	Montant <i>milliers d'euros</i>
Avantages à court terme	2 238
Avantages postérieurs à l'emploi	1 095
Avantages à long terme	36

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 306 920	1 163 532
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle	1 306 920	1 163 532
Ouverture de crédits confirmés	855 576	711 245
- Ouverture de crédits documentaires	2 502	2 647
- Autres ouvertures de crédits confirmés	853 074	708 598
Autres engagements en faveur de la clientèle	451 344	452 287
Engagements de garantie	147 324	178 452
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	534	891
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	534	891
. Engagements d'ordre de la clientèle	146 790	177 561
Cautions immobilières	24 132	23 566
Garanties financières		
Autres garanties d'ordre de la clientèle	122 658	153 995
Engagements reçus		
Engagements de financement	182 702	240 000
. Engagements reçus d'établissements de crédit	182 702	240 000
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	1 676 129	1 461 077
. Engagements reçus d'établissements de crédit	408 219	410 622
. Engagements reçus de la clientèle	1 267 910	1 050 455
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	243 617	248 143
Autres garanties reçues	1 024 293	802 312

Actifs donnés en garantie de passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	779	0
Titres et valeurs donnés en pension		
Total actifs donnés en garantie de passif	779	0

Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

Les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

9. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

9.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

	31.12.2009		31.12.2008	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	433 838	433 838	559 621	559 621
Prêts et créances sur la clientèle	7 682 379	7 881 718	7 610 581	7 437 664
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	94 690	94 690	114 824	114 824
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	5 312 971	5 338 460	5 571 926	5 661 695
Dettes envers la clientèle	1 714 633	1 714 633	1 679 803	1 679 803
Dettes représentées par un titre	884 971	824 971	656 128	656 620
Dettes subordonnées	64 879	64 879	74 123	74 123

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

9.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- **Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

	Total 31.12.2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	11 050		11 050	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction	29		29	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable	29		29	
Instruments dérivés	11 021		11 021	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	39 397		39 397	
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	39 397		39 397	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 306		4 306	
Actions et autres titres à revenu variable	35 091		35 091	
Actifs financiers disponibles à la vente	693 133	53 762	639 371	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	204 926	53 762	151 164	
Actions et autres titres à revenu variable	488 207		488 207	
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	11 364		11 364	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	754 944	53 762	701 182	

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

	Total 31.12.2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	10 576		10 576	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers la clientèle				
Dettes envers les établissements de crédit				
Instruments dérivés	10 576		10 576	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	56 170		56 170	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	66 746		66 746	

- **Changements de modèles de valorisation**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a procédé à aucun transfert significatif entre modèles de valorisation sur l'exercice.

10. Événements postérieurs à la clôture

NEANT

11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2009

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel (CLCAM) qui lui sont affiliées. Le fonds dédié Force Iroise est consolidé par intégration globale. Les comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

Entités consolidées en tant qu'entité de la maison mère conventionnelle	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE	
MUTUEL DU FINISTERE	
CLCAM ENTREPRISE	CLCAM LESNEVEN
CLCAM BANNALEC	CLCAM MORLAIX
CLCAM BREST CENTRE	CLCAM PLABENNEC
CLCAM BREST ELORN	CLCAM PLEYBEN
CLCAM BREST IROISE	CLCAM PLOGASTEL SAINT-GERMAIN
CLCAM BRIEC DE L'ODET	CLCAM PLOUDALMEZEAU
CLCAM CARHAIX	CLCAM TAULE
CLCAM CHÂTEAULIN	CLCAM PLOUESCAT
CLCAM CHATEAUNEUF DU FAOU	CLCAM PLOUZEVEDE
CLCAM CONCARNEAU	CLCAM PONT-AVEN
CLCAM CROZON	CLCAM PONT-CROIX
CLCAM DOUARNENEZ	CLCAM PONT-L'ABBE
CLCAM LE FAOU	CLCAM QUIMPERLE
CLCAM FOUESNANT	CLCAM ROSPORDEN
CLCAM HUELGOAT	CLCAM SAINT POL DE LEON
CLCAM LANDERNEAU ELORN	CLCAM SAINT RENAN PAYS D'IROISE
CLCAM LANDIVISIAU	CLCAM SCAËR
CLCAM LANMEUR	CLCAM SIZUN
CLCAM LANNILIS	CLCAM NORD ODET
CL de Développement Economique du Finistère	CLCAM SUD ODET

Entité consolidée par intégration globale
FORCE IROISE